



V a u C l u s e T é l é G r a p h e I l l u s T r é

PRINTEMPS 2024



Depuis 2016, la première grève pour les salaires dans toute la Fonction publique a eu lieu ce 19 mars. Avec 12,91 % de grévistes au niveau DGFIP, elle marque le retour de la lutte de tous les fonctionnaires pour la hausse du point d'indice, pour l'unité de la grille indiciaire dans la Fonction publique. Les fonctionnaires des trois versants ont marché ensemble pour rejeter le projet du ministre Guérini qui veut « faire sauter » le statut des fonctionnaires et généraliser les primes au mérite. Loin de répondre sur la question des rémunérations et des conditions de travail, le président de la République a réaffirmé la mise en perspective d'une loi Fonction publique visant, selon lui, à mieux reconnaître le « mérite ». Mais les agents ne sont pas dans l'attente d'un prétendu « mérite » synonyme d'arbitraire. Nous exigeons une augmentation significative de nos salaires, reconnaissant l'implication de toutes et tous dans le fonctionnement des services publics que ce gouvernement s'acharne à entraver, démanteler, privatiser. Alors que 413 milliards d'euros sont inscrits dans la loi de programmation militaire et que 200 milliards sont alloués aux entreprises sous diverses aides, les agents vont à nouveau subir le gel de la valeur du point d'indice. Le ministre Lemaire annonce des coupes budgétaires de 10 milliards d'euros pour 2024 et de 20 milliards pour l'année prochaine ! Le déficit public atteindrait finalement 5,6 % pour 2023. Le gouvernement, par son ministre des Finances, annonce des pistes pour faire des économies. Pour inverser la tendance, l'exécutif réfléchit à réduire les dépenses sociales, fruits de nos luttes. Cela passerait par une nouvelle réforme de l'assurance chômage, une restriction de l'accès à certaines prestations, revoir la liste des maladies Affections Longue Durée prises en charge à 100 %, etc.

Le gouvernement veut aussi s'en prendre aux plus précaires des Français. Une stratégie désastreuse de mise en place de mesures d'austérité toujours plus accablantes envers les plus pauvres. Les services publics vont payer un lourd tribut et les politiques publiques seront de nouvelles mises à mal.

Pourtant, l'économie française ne s'est jamais aussi bien portée – l'indice du CAC 40 a atteint le seuil historique de 8000 points – les bénéfices dépassent les 140 milliards d'euros pour 2023. Selon différents rapports de la Cour des Comptes, le premier poste des dépenses publiques annuelles (environ 30 % des dépenses budgétaires) est constitué d'aides publiques aux entreprises (mal fléchées), non conditionnées et dont l'efficacité, notamment en matière de lutte contre le chômage reste à prouver. Pour exemple, 160 milliards d'euros ont été alloués aux entreprises en 2019, contre 30 milliards dans les années 1990, la gabegie continue.

La CGT condamne cette politique ANTISOCIALE, voulue par le gouvernement au profit des plus riches, qui représente une politique mortifère pour l'ensemble de la population et dénonce la baisse des recettes, le cœur du problème. Cette dimension soigneusement occultée doit être mise en avant pour contrer l'offensive néo-libérale macroniste.

L'exigence de la revalorisation de la valeur du point d'indice et des augmentations générales est plus que jamais légitime et sa satisfaction plus qu'urgente !

Projet de loi « Fonction publique »

Le programme de Guérini : austérité, démantèlement et déni de démocratie sociale ! On apprend que la « concertation » sur ce projet est prévue pour être terminée le 20 juin. Environ deux mois pour traiter les importantes et complexes questions abordées dans le projet de loi, c'est de la marche forcée... Les annonces médiatiques se multiplient... Quid de l'égalité femme/homme que prône notre administration ??

1) EXPLOSION DES CORPS.

L'annonce de la fin des catégories A, B et C au motif de « fluidifier » les parcours est extrêmement grave et signerait la fin du statut du fonctionnaire. Le fonctionnaire est titulaire de son grade, pas de son emploi. Le corps garantit une progression salariale au fil de la grille de rémunération. C'est la fin de la carrière linéaire (progression selon l'ancienneté dans le grade, avancement) mais ces dispositions vont avoir un impact sur nos pensions de retraite calculées actuellement sur le niveau de rémunération des 6 derniers mois. En effet, le déroulement dxe carrière se ferait alors en « dents de scie » et la fin de carrière pourrait être beaucoup moins avantageuse, loin s'en faut. Faut-il prédire en cela la fin du « Code des pensions », objectif insidieux de ce projet funeste ? Cela impliquerait que la rémunération est fixée selon l'emploi occupé et que pour évoluer, il faudra bouger. Cela veut également dire que la rémunération sera entièrement dépendante de la chaîne hiérarchique. Il en résultera un blocage des rémunérations pour de nombreux collègues qui seraient mieux payé-e-s que la cotation de leur poste (voir ce qui se passe dans la métallurgie !). Cette mesure fait exploser notre statut et permettra, de facto, de tailler dans la masse salariale de la fonction publique pour la réduire en fonction des choix budgétaires de l'État.

2) FACILITER LE LICENCIEMENT DES FONCTIONNAIRES.



Cette provocation a deux effets : entretenir le « fonctionnaires-bashing » (tous des fainéants et incompetents !) et masquer l'attaque de fond contre le statut que constitue l'annonce de la suppression des corps.

La CGT rappelle que la garantie de l'emploi du fonctionnaire n'empêche pas les licenciements pour insuffisance professionnelle ou faute grave, déjà prévus dans les textes. Et il ne faut pas oublier que le fonctionnaire est soumis à double peine au nom de l'exemplarité et de la probité : toute condamnation civile ou pénale entraîne une sanction administrative qui peut aller jusqu'à la révocation ! Si ce coup de poignard dans le statut aboutissait, cela voudrait dire que l'État employeur devrait cotiser pour le chômage, une porte ouverte à la privatisation ? Reste que l'objectif principal de Guérini est de réduire le niveau des rémunérations : blocage du point d'indice et des progressions de carrière, individualisation des rémunérations, salaire au mérite...

3) SALAIRE AU MÉRITE ?

Alors que le pouvoir d'achat des fonctionnaires ne cesse de diminuer, le gouvernement va présenter au second semestre 2024 un projet de réforme centré sur la rémunération dite « au mérite ». Si rien n'est encore ficelé en la matière, le rapport Simonpoli Penny (publié en mars 2022) donne déjà quelques indications de cette réforme voulue par le gouvernement. Sous le prétexte fallacieux du manque d'attractivité de la Fonction publique (une réalité que le gouvernement ne voit, hélas, pas sous l'angle de la pénibilité ou d'une rémunération insuffisante), il faudrait remettre à plat les modalités de rémunération des fonctionnaires en combinant une part variable à la part fixe que nous connaissons. La rémunération se ferait alors par cotation en fonction du métier, du territoire, de la performance individuelle et/ou collective et non plus du grade ou de la catégorie d'emploi. Votre évaluateur annuel fixerait ainsi le niveau de votre expertise et donc une partie de votre rémunération. Quid lorsque vous changerez de métier et que vous passerez d'expert à débutant, verriez-vous votre rémunération baisser ?! La prise en compte de l'ancienneté, qui vous permet actuellement de changer d'indice à un rythme régulier et connu, en fonction de l'échelon, et qui vous faisait « gagner » le même nombre de points d'indice que votre collègue, va changer de nature. Votre évaluateur notifiera chaque année l'acquisition « réelle » d'expérience. Vous seriez augmenté (ou diminué) d'un pourcentage de rémunération en conséquence. Bonjour la zizanie et l'arbitraire dans les services ! Ce projet d'individualisation et de flexibilité de rémunération mais également de remise en cause de la linéarité des carrières dans la Fonction publique permettrait à notre employeur (l'État, actuellement proche des nantis) de ne pas augmenter le coût total des rémunérations. Car il ne s'agirait pas de faire participer les profiteurs des revenus du capital à l'effort de la collectivité. L'application de ce programme créerait également d'importantes inégalités salariales entre collègues, inégalités à caractère fortement arbitraire via l'évaluation annuelle qui déstructurerait encore un peu plus les services ayant déjà eu à subir maintes restructurations et réorganisations ces dix dernières années. La CGT, à contrario de ce projet, revendique le respect de notre statut de fonctionnaires et une rémunération juste pour le travail et le service public fourni par les agents.



La semaine en 4 jours QUÉSACO ?

La nouvelle directrice de Bercy a sans doute pour ambition d'être la « première de la classe ». Elle lance dans la précipitation une consultation des directions sur l'expérimentation de la « semaine EN quatre jours ». Cela affole les états-majors, car on vise un accord de méthode dès l'été 2024 pour une expérimentation sur un an. Les grandes lignes sont figées : pas de réduction du temps de travail, pas d'effectifs supplémentaires, pas de réduction des ouvertures au public. Le tout « sans altérer la qualité du service public et les conditions de travail » !

La semaine EN 4 jours, c'est aussi garder le même quota d'heures de travail hebdomadaires actuel sur une durée de 4 jours. Et là, ça change tout ! Il s'agit donc de garder les 1 607 heures de travail annuel, distribuées sur la semaine en fonction des modules horaires choisis individuellement (35 h à 38 h30). Que constate-t-on, alors, en intégrant bien entendu les dispositions du Code du travail (durée maximale journalière 10 h00 avec 45 minutes minimales de pause méridienne) ... un résultat édifiant : des journées de travail à rallonge avec des risques accrus pour la santé !

Module horaire hebdomadaire	Durée quotidienne de travail			Congés			
	Semaine en 5 jours	Semaine en 4 jours	différence	Jours ARTT	Congés annuels	Journée solidarité	Total
35h00 (agents Berkani et non titulaires)	07h00	08h45	+ 1h45 par jour	0	25		25
36h12	07h14	09h03	+ 1h49 par jour	0	32	-1	31
37h30	07h30	09h22	+ 1h52 par jour	8	32	-1	39
38h00	07h36	09h30	+ 1h54 par jour	11	32	-1	42
38h30	07h42	09h37	+ 1h55 par jour	13	32	-1	44

En se calant sur les horaires d'arrivée type, cela donnerait des journées configurées de la sorte :

Module horaire hebdomadaire	Heure de départ (semaine en 4 jours) (prenant en compte la pause méridienne minimum de 45 minutes)		
	pour une arrivée à 7h30	pour une arrivée à 8h00	pour une arrivée à 8h30
35h00	17h00	17h30	18h00
36h12	17h18	17h48	18h18
37h30	17h37	18h07	18h37
38h00	17h45	18h15	18h45
38h30	17h52	18h22	18h52

Pas besoin d'être grand clerc pour constater que cette semaine en 4 jours exclut de fait les personnes avec contraintes familiales ou ayant des trajets longs pour rejoindre leur lieu de travail. Et les notes directionnelles évoquent également le retrait des jours RTT pour les agents au forfait, tout comme les jours de télétravail, etc.

Nous sommes donc très très loin d'un progrès social pour les agent-e-s et le service public.

La CGT appelle les collègues à bien mesurer les conséquences de cette expérimentation et met en garde Bercy dans son rôle d'apprenti sorcier !

ÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈ

Le FACVT fait PSCHITT !

Le Fonds pour l'Amélioration des Conditions de Vie au Travail est semble-t-il la première victime de la nouvelle vague de coupes budgétaires à Bercy. Adieu, cafetière expresso, canapé ou autre baby-foot (oui, certain·e·s d'entre nous avaient des projets ambitieux !), le budget participatif n'aura fait qu'un petit tour et au revoir. En même



temps, vu comment ça avait été géré à la DDFiP de Vaucluse, cela nous évitera une nouvelle hécatombe de plantes pas très low-cost. Au rythme où ça va, on espère qu'ils ne vont pas revenir sur les quelques points d'ACF proposés ! On ne peut qu'être inquiet·e·s, ils osent tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît !!!

« Les promesses n'engagent que ceux qui y croient »...

Lors du CSAL du 27/03/2024, il a été demandé au directeur, M. Laffitte, de bien vouloir confirmer par écrit l'octroi de 3 jours de télétravail aux agents du PCE de Carpentras et par la même occasion à ceux du PCRP d'Orange et d'Avignon suite aux regroupements des services sur Avignon et Cavaillon. Rappelons qu'il s'y était engagé auprès des agents concernés lors des différentes réunions qui s'étaient tenues précédemment. En réponse, M. Laffitte a précisé qu'il n'avait jamais parlé d'autoriser 3 jours de télétravail mais d'une possibilité d'aller jusqu'à 3 jours de télétravail et ce de façon transitoire et non pérenne (fixé à un an maximum). Alors soit l'ensemble des agents concernés a été frappé d'un épisode de surdité collective, soit M. Laffitte ne tient pas ses promesses une fois de plus... À vous de voir !

Les agents au régime sec

Les chefs de service, à la demande de la direction, ont informé leurs agents des restrictions budgétaires à venir. Une fois de plus ce sont les agents qui vont trinquer :

- diminution drastique des frais de déplacements qui va impacter fortement les EDR ;
- restrictions sur l'affranchissement ;
- abandon des travaux prévus en deçà de ceux prévus par le P348 pour la cité administrative et gel des autres projets immobiliers sur les autres sites. En attendant, peut-être, d'autres restrictions sur le papier toilette et les essuies-mains, tout est possible dans le monde merveilleux de la DDFiP de Vaucluse ! Encore une fois les économies se feront une fois de plus au détriment des agents.



RAPPEL

→ Mouvement général des agents techniques :
17/04/2024.

→ Mouvement général des agents administratifs : **24/04/2024.**

→ Mouvement des agents administratifs stagiaires : **25/04/2024.**

→ Mouvement général des contrôleurs :
29/04/2024.

→ Mouvement général des inspecteurs :
06/05/2024.

